

224C2142  
FR0000075392-OP029-R07

31 octobre 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

**ORAPI**  
(Euronext Paris)

**Complément à D&I 224C1862 du 9 octobre 2024**

- 1- Le 31 octobre 2024, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ORAPI, en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 9 octobre 2024, par Portzamparc BNP Paribas Group et Crédit Industriel et Commercial agissant pour le compte de la société Groupe Paredes Orapi<sup>1</sup>, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Crowe HAF, représenté par Messieurs Olivier Grivillers et Maxime Hazim, mandaté le 23 septembre 2024, par le conseil d'administration de la société ORAPI (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et 2°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société ORAPI en date du 31 octobre 2024, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Simon Paredes.